



**SERVICE DES AFFAIRES GENERALES**  
**Pôle des Assemblées**  
Suivi par Vanessa BOUCHET

Réunion du  
**conseil communautaire**  
du 19 octobre 2022 à 18h30

**Présents :**

**Commune d'AMBILLY :**

Mathelier Guillaume, Gilet Laurent, Le Goc Bertilla,

**Commune d'ANNEMASSE :**

Dupessey Christian, Aebischer Christian, Bouché Maryline (jusqu'à 20h puis représenté par Boucher Michel), Boucher Michel, Burgniard Robert, Lachenal Dominique, Lebeau-Guillot Nicolas, Lounis Louiza, Mehdi Amine, Sauge Pascal (jusqu'à 20h puis représenté par Louiza Lounis), Villari Sophie, Mayca Pascale,

Ayeb Ines représentée par Lachenal Dominique,  
Limam Chadia représentée par Mehdi Amine,  
Saillet Mylène représentée par Lebeau-Guillot Nicolas,  
Valette-Gurrieri Géraldine représentée par Mayca Pascale,

**Commune de BONNE :**

Cheminal Yves, Teppe-Roguet Marie-Claire,

**Commune de CRANVES-SALES :**

Barges-Delattre Marion, Clerc Paulette,

Boccard Bernard représenté par Barges-Delattre Marion,  
Anthonioz Rossiaux Claude représenté par Clerc Paulette,

**Commune d'ETREMBIERES :**

Martin Anny, Vouillot Jean-Michel,

**Commune de GAILLARD :**

Anchisi Nadège, Blouin Antoine,

Bosland Jean-Paul représenté par Blouin Antoine,  
Maitre Odette représentée par Anchisi Nadège,

**Commune de JUVIGNY :**

Maire Denis,

**Commune de LUCINGES :**

Soulat Jean-Luc représenté par Plagnat-Cantoreggi Pauline,

**Commune de MACHILLY :**

Plagnat-Cantoreggi Pauline,

**Commune de SAINT-CERGUES :**

Doublet Gabriel, Charvet Yannick,

Cottet Danielle représentée par Charvet Yannick,

**Commune de VETRAZ-MONTHOUX :**

Antoine Patrick, Belmas Jean-Pierre, Feneul Véronique, Pellier Pascale,

Collot Michel représenté par Belmas Jean-Pierre,

**Commune de VILLE-LA-GRAND :**

Jacquier Nadine, Letessier Alain, De Chiara Daniel.

Milleret Marie-Jeanne représentée par Nadine Jacquier.

**Excusés :**

Liermier François, Louaar Nabil, Djadel Djamel, Loiseau Matthieu, Chaleil-Dos-Ramos Kevin, Passaquay Stéphane, Vincent Isabelle, Favrelle Anne, Deguin Joanny, Laperrousaz Maurice.

**Assistent également :**

Mesdames Vanessa Bouchet, Aline Coelho, Laura Jusserand, Julie Maraux, Anne-Joëlle Rosay Baud-Grasset,  
Messieurs Pierre-Jean Crastes, Alain Farine, Olivier Friconneau, Frédéric Fromain, Christophe Pignot, Stéphane Salvatgé.

**Secrétaire de séance :** Nadège ANCHISI

## ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	4
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRECEDENT.....	4
III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	4
IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT.....	5
V. DELIBERATIONS DU CONSEIL.....	9
A) DIRECTION DES FINANCES, DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION.....	10
1 - PRÉSENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2023-2029.....	10
2 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET EAU.....	12
3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT.....	12
4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET ORDURES MENAGERES.....	13
5 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES.....	13
6 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS.....	14
7 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET TRAMWAY.....	14
8 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET PRINCIPAL.....	15
9 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET EAU.....	15
10 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT.....	16
11 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES.....	16
12 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES.....	17
13 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS.....	17

14 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET TRAMWAY.....	18
15 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL.....	18
16 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA TÉLÉ RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU.....	19
17 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE CONTOURNEMENT DE VILLE-LA-GRAND ET LE PONT NEUF.....	19
18 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA VIARHÔNA.....	20
19 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE SYSTÈME BILLETTIQUE INTEROPÉRABLE POUR LE RÉSEAU TAC.....	21
20 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA RÉALISATION DU PROJET IFSI GRANFORMA.....	22
21 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) AIDES À LA PIERRE - PARC PUBLIC.....	22
22 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA RÉALISATION D'UN GYMNASÉ À VÉTRAZ-MONTHOUX.....	23
B) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE.....	25
23 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSOCIATION YELEN ET ANNEMASSE-AGGLO POUR LA PERIODE 2023-2024.....	25
C) DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	26
24 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAU POTABLE 2021.....	26
D) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE.....	28
25 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A).....	28
E) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....	29
26 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE LA BERGUE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021.....	29
F) DIRECTION DES RICHESSES HUMAINES.....	31
27 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	31
VI. QUESTIONS DIVERSES.....	32

## **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités locales, le conseil communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres.  
Madame Nadège ANCHISI, qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

*En préambule, **Gabriel Doublet** fait le point sur les différentes occupations illicites sur le territoire et les procédures d'expulsion en cours.*

*Le **Président** fait part de son souhait de procéder à la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 et invite les Maires à dresser la liste des actions menées en faveur de la sédentarisation sur leur territoire.*

## **II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRECEDENT**

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU**

**Délibérations prises par le bureau communautaire dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire par délibération du 13 octobre 2021**

**Bureau du 13 septembre 2022**

N° BC-2022-0104 télétransmise le 14 septembre 2022 en Préfecture  
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) – Approbation de la convention entre l'État, la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale, le Conseil Départemental, l'association d'aide aux victimes AVIJ des Savoies et Annemasse Agglo relative au financement du poste d'intervenante sociale au sein du commissariat de police d'Annemasse et de la Maison de la Protection des Familles pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022, selon la répartition suivante : 9 500 € à la charge de l'État, 9 000 € par le Département et 9 500 € par Annemasse Agglo.

**Bureau du 20 septembre 2022**

N° BC-2022-0105 télétransmise le 21 septembre 2022 en Préfecture  
Octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 65 370 € à la copropriété "Le Livron" dans le cadre du programme d'intérêt général "chaud dedans". La subvention se compose ainsi : 45 000 € d'aide collective (1 500 € par logement) et 20 370 € d'aides individuelles aux ménages les plus modestes.

N° BC-2022-0106 télétransmise le 21 septembre 2022 en Préfecture  
Approbation de l'avenant n°7 au « marché 2016-012 de maîtrise d'œuvre pour la construction des infrastructures de traitement de l'azote et d'autres travaux de remise à niveau de l'usine de dépollution Ocybèle » afin de prendre en compte des modifications de programme des travaux venant augmenter l'enveloppe financière de 2 729 405 € HT et modifier en conséquence le forfait de rémunération du maître d'œuvre -cabinet NALDEO- porté à 117 364,41 € HT.

N° BC-2022-0107 télétransmise le 21 septembre 2022 en Préfecture  
Approbation de l'avenant n°1 au « marché de travaux des infrastructures du traitement des apports extérieurs de l'usine de dépollution Ocybèle » afin de prendre en compte l'intégration de prestations supplémentaires validées par le maître d'ouvrage, entraînant une plus-value de 94 361,22 € HT portant le nouveau montant du marché à 2 372 361,22 € HT (+4,14 %) attribué au groupement d'entreprises OTV / MAURO / MONTESSUIT / NGE FONDATIONS.

**Bureau du 27 septembre 2022**

N° BC-2022-0108 télétransmise le 27 septembre 2022 en Préfecture  
Autorisation du recours au travail temporaire pour toutes les directions d'Annemasse Agglo, tous budgets confondus, à titre exceptionnel, pour garantir la continuité du service public lorsque la collectivité ne parvient pas à répondre au besoin par ses propres moyens.

N° BC-2022-0109 télétransmise le 27 septembre 2022 en Préfecture  
Désignation des représentants d'Annemasse Agglomération à la Commission Locale de l'Eau (instance de pilotage pour la mise en œuvre et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve :

- |                       |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| 1. Jean-Luc SOULAT    | 2. Anny MARTIN                |
| 3. Robert BURGNIARD   | 4. Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI |
| 5. Jean-Pierre JOURNE | 6. Maurice LAPERROUSAZ        |

**IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**

**Décisions prises par le président dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire par délibération du 13 octobre 2021**

D-2022-0205 télétransmise en préfecture le 9 août 2022  
Approbation de l'avenant n°1 au marché « Etude relative à la réduction des déversements en milieu naturel des déversoirs d'orage DO3/DO1 et DO4 et impacts des solutions retenues sur l'UDEP Ocybèle » venant porter prolongation des phases 1 et 2 jusqu'au 7 juin 2022 et modifier par l'ajout de deux scenarii supplémentaires d'étude le montant du marché qui s'élève à 71 130 € (+15,45%).

D-2022-0206 télétransmise en préfecture le 9 août 2022

Déclaration sans suite de la procédure relative à la passation d'un marché de travaux de modification des installations de chauffage du gymnase du Pralère à Cranves-Sales pour offres inacceptables au sens de l'article L2152-3 du code de la commande publique (offres dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché).

D-2022-0207 télétransmise en préfecture le 9 août 2022

Attribution de l'accord-cadre ayant pour objet la réalisation de prestations de gardiennage de la structure d'hébergement d'urgence d'Annemasse Agglo -accueillant des familles de migrants intra-européens ainsi que des réfugiés en provenance d'Ukraine- à la société SAVOIE SÉCURITÉ PRIVÉE pour une durée d'un an renouvelable 3 fois et un montant maximum de 100 000 €HT.

D-2022-0208 télétransmise en préfecture le 12 août 2022

Cité de la Solidarité Internationale – Approbation de l'avenant n°10 au bail civil à intervenir avec l'ONG ISLAMIC RELIEF pour la location du bureau n°12 et de la place de parking situés 13, avenue Emile Zola à Annemasse pour la période allant du 10 septembre 2022 au 9 septembre 2023 et moyennant un loyer mensuel de 590,93 € TTC.

D-2022-0209 télétransmise en préfecture le 12 août 2022

Approbation d'un avenant au contrat de télé-relève des compteurs d'eau avec la société E-GEE pour l'acquisition de deux licences complémentaires pour un montant total de 1 913,30 €HT et des frais de maintenance annuels de 382,66 €HT.

D-2022-0210 télétransmise en préfecture le 12 août 2022

Mise sous pli et colisage de la propagande électorale à l'occasion de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 – Convention entre les services de l'État, la Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo pour le versement de la rémunération des agents territoriaux ayant contribué aux opérations – Annule et remplace la décision D-2022-165 suite à une erreur dans l'état nominatif annexé à la décision.

D-2022-0211 télétransmise en préfecture le 12 août 2022

Dispositif résorption campements illicites – Signature d'une convention de mise à disposition de modules constituant l'établissement temporaire d'insertion à Juvigny pour un montant de 5 270,40 €HT avec la société DOM'ICI et pour 6 mois maximum (durée de prolongation exceptionnelle de la base de vie).

D-2022-0212 télétransmise en préfecture le 17 août 2022

Mise sous pli et colisage de la propagande électorale à l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 – Convention entre les services de l'État, la Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo pour le versement de la rémunération des agents territoriaux ayant contribué aux opérations.

D-2022-0213 télétransmise en préfecture le 25 août 2022

Approbation d'une convention d'accompagnement à la fiscalité locale avec la société ECOFINANCE GROUP afin d'analyser les impositions à la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) pour un montant forfaitaire de 5 000 €HT et une rémunération proportionnelle aux résultats à hauteur de 25 % du gain constaté au-delà de 5 000 € plafonnée à 39 900 €HT.

D-2022-0214 télétransmise en préfecture le 25 août 2022

Signature d'une convention à intervenir avec l'établissement public de santé mentale de la Vallée de l'Arve pour l'organisation d'ateliers d'arts plastiques par l'École des Beaux Arts du Genevois pour l'année scolaire 2022-2023 – Montant de la prestation : 2 326 € (coût de l'enseignement et fournitures pédagogiques).

D-2022-0215 télétransmise en préfecture le 25 août 2022

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) – Approbation de la convention de financement entre l'État, la Police Nationale, le Conseil Départemental et Annemasse Agglo relative au cofinancement du poste d'intervenante sociale au sein du commissariat de police d'Annemasse pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022 et sollicitant une subvention de 20 000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

D-2022-0216 télétransmise en préfecture le 25 août 2022

Dépôt du dossier de demande de cofinancement relatif aux travaux d'aménagement de la voie verte au sein de la ZAC Etoile Annemasse Genève (partie de mesure n°10-11b / ARE 6621.2.002 "Voie verte d'agglomération : aménagements modes doux entre Genève et Annemasse (phase 2 – tronçon France)") – Déclaration de projet et approbation du plan de financement prévisionnel s'élevant à

1 344 212,37 €HT répartis comme suit : 66% Annemasse Agglo (soit 919 212,37 €) et 34 % Confédération Helvétique (soit 425 000 €).

D-2022-0217 télétransmise en préfecture le 5 septembre 2022  
Cession de 2 véhicules Citroën acquis en 2001 et 2007 pour un montant total de 1 233,33 € et approbation de la sortie de ces biens de l'inventaire du budget de l'eau.

D-2022-0218 télétransmise en préfecture le 5 septembre 2022  
Convention d'occupation temporaire pour les locaux de la maison des sociétés sise 49 rue Clos des Mésanges à Cranves-Sales, propriété de la commune et composés de salles dédiées à la compétence enseignement musical – Droit d'occupation consenti pour une durée allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2023 avec fixation des redevances annuelles suivantes : 7 219 €TTC en compensation pour les loyers 2020, 14 438 €TTC pour 2021 puis 19 847,10 €TTC pour 2022 et 2023.

D-2022-0219 télétransmise en préfecture le 5 septembre 2022  
Opération « Le Hub » - Approbation de la demande d'agrément de Mme HINI dans le cadre du dispositif logement abordable de la ZAC Etoile Annemasse Genève.

D-2022-0220 télétransmise en préfecture le 5 septembre 2022  
Délégation des aides à la pierre et subvention dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH) d'Annemasse Agglo – Programme « Route de Collonges » au 100 route de Collonges à Vétraz-Monthoux – Demande de financement pour 46 logements (18 PLAI, 1 PLAI adapté et 20 PLUS) comme suit :  
- Subvention de l'État : montant maximum de 261 416 €,  
- Subvention PLH : montant global de 186 000 €, dont 139 500 € à la charge d'Annemasse Agglo et 46 500 € à la charge de la commune.

D-2022-0221 télétransmise en préfecture le 5 septembre 2022  
Délégation des aides à la pierre et subvention dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH) d'Annemasse Agglo – Programme « L'Echappée » sis impasse de la Charniaz à Cranves-Sales – Demande de financement pour 21 logements (9 PLAI, 9 PLUS et 3 PLS) comme suit :  
- Subvention de l'État : montant maximum de 116 496 €,  
- Subvention PLH pour les PLAI et PLUS : montant global de 85 500 €, dont 64 125 € à la charge d'Annemasse Agglo et 21 375 € à la charge de la commune.

D-2022-0222 télétransmise en préfecture le 5 septembre 2022  
Délégation des aides à la pierre – Programme « Les Hutins » au 23-25-27 rue du Joroux à Annemasse – Demande de financement par la SA MONT-BLANC pour la restructuration lourde couplée à une rénovation énergétique de 58 logements en PALULOS (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale) – Subvention de l'État : 169 708 € et instruction du dossier par Annemasse-Agglo.

D-2022-0223 télétransmise en préfecture le 5 septembre 2022  
Délégation des aides à la pierre – Programme « Le Romagny » sis rue Mermoz à Annemasse – Demande de financement par HALPADES pour la restructuration lourde couplée à une rénovation énergétique de 141 logements en PALULOS (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale) – Subvention de l'État : 412 566 € et instruction du dossier par Annemasse-Agglo.

D-2022-0224 télétransmise en préfecture le 6 septembre 2022  
Attribution d'une subvention de 3 657,37 € au commerce OUI BOUTIQUE (Mme MASIERO) situé 502 route de Saint-Julien à Etrembières pour des travaux d'aménagement et d'achat de matériel professionnel dans le cadre des aides directes aux activités commerciales avec point de vente mises en place par Annemasse Agglo en complément de l'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

D-2022-0225 télétransmise en préfecture le 5 septembre 2022  
Attribution du marché de fourniture de clés électroniques avec gestion centralisée à la société LOCKEN SERVICES – Accord-cadre avec minimum (40 000 €HT) et maximum (80 000 €HT) conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

D-2022-0226 télétransmise en préfecture le 5 septembre 2022  
Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle communale « La Grange » de Lucinges pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 dans le cadre d'événements organisés par Annemasse-Agglo, notamment par l'Archipel Butor.

D-2022-0227 télétransmise en préfecture le 14 septembre 2022  
Appartement sis 2B avenue de Verdun à Annemasse – Approbation d’une convention d’occupation précaire à intervenir avec M. BADAIRE pour la location de la chambre n°1 du 1<sup>er</sup> septembre au 23 décembre 2022 et moyennant une redevance d’occupation mensuelle fixée à 183,00 €TTC.

D-2022-0228 télétransmise en préfecture le 14 septembre 2022  
Village d’entreprise de Gaillard – Signature d’un bail commercial de 9 ans avec la société ATELIER DES ROCAILLES pour la location de la cellule 1.3 d’une surface de 132 m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et pour un montant mensuel de loyer fixé à 1 247,40 €TTC avec dépôt de garantie de 1 039,50 €HT.

D-2022-0229 télétransmise en préfecture le 14 septembre 2022  
Approbation d’une convention tripartite entre la Région, le délégataire TP2A et Annemasse Agglo pour la mise à disposition à titre gratuit de deux emplacements de régulation pour les bus gérés par la Région entre la Place Sépard et la gare routière du Pôle d’Échange Multimodal.

D-2022-0230 télétransmise en préfecture le 14 septembre 2022  
Acceptation d’un don d’une bouteille de bière ornée d’une reproduction d’œuvre de Mylène Besson et d’un texte de Michel Butor au bénéfice de la collection de l’Archipel Butor, bibliothèque patrimoniale constituée par Annemasse Agglo.

D-2022-0231 télétransmise en préfecture le 14 septembre 2022  
Acceptation d’un don de 1 livre d’artiste et de 2 bouteilles de vin ornées de reproductions d’œuvres de Graziella Borghesi et des textes de Michel Butor au bénéfice de la collection de l’Archipel Butor, bibliothèque patrimoniale constituée par Annemasse Agglo.

D-2022-0232 télétransmise en préfecture le 14 septembre 2022  
Programme de travaux 2023 sur les réseaux d’eau et d’assainissement – Demandes de subventions pour - les travaux de renouvellement ou de création de réseau d’eau potable suivants :

Secteur concerné	Subvention CD74 <i>40 % du montant total des travaux</i>	Agence de l’eau <i>50 % de l’assiette pour déconnexion des eaux pluviales ou travaux AEP</i>	Agence de l’eau <i>30 % pour la mise en séparatif</i>
Rue du 14 juillet et du 11 novembre à Annemasse	72 800 €HT		
Rue de la Dôle à Ambilly	50 400 €HT		
Rue des Vétérans à Annemasse	44 000 €HT	1 632 €HT	
Rue de Taninges à Vétraz-Monthoux dans le cadre des travaux TCSP (transport en commun en site propre) pour la ligne Bonne-Annemasse	396 000 €HT	26 200 €HT	150 150 €HT
Rues des Voirons, du Faucigny, d’Henri Barbusse et de Verdun dans le cadre de la mise en œuvre de la ligne de tramway phase 2	864 042 €HT	26 433 €HT + 60 165 €HT	420 000 €HT
Maillage de la future passerelle de l’Arve à Annemasse (création réseau)	180 000 €HT		

- Diverses études d’investissement (interconnexion entre les puits du Pas de l’Échelle et l’usine d’ultra-filtration des Eaux Belles, développement de nouvelles ressources via le raccordement du Lac Léman en passant par le territoire Suisse et de Thonon Agglo) : 18 000 €HT auprès du CD 74, soit à hauteur de 30 % du montant des études d’investissement.

D-2022-0233 télétransmise en préfecture le 14 septembre 2022  
Animation du Réseau Intermède – Signature d’un contrat de cession de droit d’exploitation avec La Cie des Hirondelles pour 3 représentations du spectacle « Du bon mielou pour l’hiver » les 19, 20 et 21 octobre 2022 dans les bibliothèques pour une rémunération fixée à 1 650 €TTC.

D-2022-0234 télétransmise en préfecture le 14 septembre 2022

Approbation d'une convention de partenariat avec la Ville d'Annemasse pour la mise en place de prestations du conservatoire de musique auprès des scolaires et des enfants relevant des structures d'accueil annemassiennes 0-11 ans dans le cadre du PEDT (projet éducatif territorial) et prévoyant la prise en charge des coûts de l'enseignement à hauteur de 54 207,20€ par la commune.

D-2022-0235 télétransmise en préfecture le 14 septembre 2022

Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de construction du gymnase de Vétraz Monthoux attribué au groupement TEKHNE ARCHITECTES & URBANISTES / ARBORESCENCE / CABINET DENIZOU / INDDIGO / SAFEGE SUEZ CONSULTING / GROUPE GAMBA / LE CIEL PAR DESSUS LE TOIT afin de tenir compte de l'avant-projet définitif et de l'ajout de maîtrise d'œuvre des missions Photovoltaïques étude et chantier et portant le montant du forfait de rémunération à 811 432,26 €HT (montant initial : 765 145,96 €HT).

D-2022-0236 télétransmise en préfecture le 14 septembre 2022

Voie verte Léman Mont-Blanc – Acquisition à titre de gratuit de parcelles appartenant au Département de la Haute-Savoie et situées sur les communes de Vétraz-Monthoux et de Bonne (superficie : 3 948 m<sup>2</sup>).

D-2022-0237 télétransmise en préfecture le 14 septembre 2022

Instauration d'une servitude d'eau potable sise lieu-dit « Creuze » sur la commune de Vétraz-Monthoux concernant les parcelles D 4484 et D 4486 appartenant au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A).

D-2022-0238 télétransmise en préfecture le 16 septembre 2022

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre partielle pour un projet de canalisation en encorbellement sur une passerelle sur l'Arve à Annemasse à la société PROFILS ETUDES pour un montant d'honoraires de 11 000 €HT.

D-2022-0239 télétransmise en préfecture le 16 septembre 2022

Attribution de l'accord-cadre à bon de commandes de services de contrôles étanchéité, compactage et inspection vidéo des ouvrages et réseaux humides à la société SARP Centre-Est pour une durée de 4 ans et dans la limite de 200 000 €HT.

D-2022-0240 télétransmise en préfecture le 16 septembre 2022

Attribution du marché à bon de commande de prestations d'assistance et conseils en achats publics au cabinet ADONIS CONSEIL AUX COLLECTIVITES pour une durée de 1 ans et dans la limite de 30 000 €HT.

D-2022-0241 télétransmise en préfecture le 16 septembre 2022

Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de l'outil de gestion clientèle et de facturation attribué au cabinet SHIFT CONSULTING pour un montant de 24 700 €HT pour la partie forfaitaire et un montant maximum de 5 000 €HT pour la partie à bons de commande.

D-2022-0242 télétransmise en préfecture le 19 septembre 2022

Approbation du versement de la prime chauffage bois d'Annemasse Agglo -prime classique- de 1 000 € pour le remplacement d'appareil de chauffage au bois non performant pour 9 bénéficiaires (Mme RICHARD, M. TREGUER, M. SANCEY, M. FONTAINE, Mme CEYZERIAT, M. SCHELL, M. CHEVY, Mme BOUSSAROQUE et M. GALLARD).

D-2022-0243 télétransmise en préfecture le 19 septembre 2022

Approbation du versement de la prime chauffage bois d'Annemasse Agglo -prime modeste- de 2 000 € pour le remplacement d'appareil de chauffage au bois non performant pour 1 bénéficiaire (M. CORDOBA).

## V. DELIBERATIONS DU CONSEIL

## A) DIRECTION DES FINANCES, DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION

### 1 - PRÉSENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2023-2029

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

La gestion pluriannuelle de l'investissement représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour les collectivités locales. Annemasse Agglomération s'est dotée d'un tel processus de planification et de programmation des projets d'investissements.

Dans le cadre de ces travaux, il a d'abord été question de dresser la liste des projets ainsi qu'une enveloppe globale destinée à la conservation du patrimoine ou à la création ou le renouvellement de biens d'équipement, puis de définir la temporalité des dépenses et recettes. Enfin un travail de priorisation a été entamé.

Pour la période 2023-2029, l'ambition d'Annemasse Agglo a été de recenser la totalité des projets ou dépenses d'investissement des 7 budgets et de les prioriser selon :

- les capacités financières,
- les compétences actuelles et futures d'Annemasse Agglo,
- les divers stades d'avancement (projets nouveaux, projets à poursuivre, équipements à renouveler, etc.).

#### **La démarche :**

Le processus d'élaboration du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) s'est réalisé au travers de la rédaction de fiches projets. Elles ont été débattues lors de réunions préparatoires organisées par la direction générale.

#### **Rappel des postulats :**

- les dépenses de fonctionnement ont été corrigées de moins 5 % sur la base de la réalisation constatée sur les comptes administratifs des années antérieures
- les recettes de fonctionnement sont conservées en totalité
- l'ensemble des projets d'investissement (hors autorisations de programme et crédits de paiement) a fait l'objet d'un abattement de 25 % pour tenir compte d'une réalisation au plus proche de la capacité à faire des services
- les taux de fiscalité sont maintenus sauf pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- les tarifs des services de l'eau et de l'assainissement sont maintenus
- le montant de l'épargne nette du budget principal est soutenu à hauteur de 3 millions d'Euros
- la capacité de désendettement sur l'ensemble des budgets ne dépasse pas 10 années

#### **Recensement des projets :**

Le recueil des projets et des besoins d'investissement s'est réalisé sur la base d'un recensement le plus exhaustif possible.

- Le recensement s'est opéré à partir :
- de la volonté politique des élus, secteur par secteur,
- des propositions des services pour les investissements de conservation du patrimoine, d'entretien courant, de renouvellement de biens d'équipements et de développement des activités,
- des capacités de faire de la part des services.

#### **Arbitrage des projets :**

A l'issue du travail, il apparaît que certains projet devront être soit diminués, soit différés et quelques fois des reports *sine die* devront être opérés.

La mise à jour de la prospective financière sera effectuée chaque année en fonction de l'évolution des projets et de la constatation des résultats comptables établis dans les différents comptes administratifs.

Les documents annexés à la présente délibération détaillent, pour l'ensemble des budgets (budget principal et 6 budgets annexes), les éléments suivants :

- la reprise des 3 derniers comptes administratifs afin de relier les perspectives à une vision de l'existant,
- la saisie du budget primitif de l'année 2022,
- la projection financière sur les années 2023 à 2029.

Après avoir rappelé les postulats de départ, **Gabriel Doublet** présente le Plan Pluri Annuel d'Investissement 2023-2029 qui recense la totalité des projets ou dépenses d'investissement du budget principal et des 6 budgets annexes, dont les enveloppes pour les 6 années à venir sont fixées comme suit :

1. Budget Eau : 40 M€ (sans hausse du prix de l'eau et avec augmentation du nombre d'abonnés de +1,5% suivant l'évolution démographique annuelle et ainsi qu'un emprunt de 18 M€) ;

En réponse à la question de **Nicolas Lebeau-Guillot** quant à la possibilité d'instaurer une tarification progressive où le prix du m<sup>3</sup> serait variable selon la tranche de consommation, **Gabriel Doublet** explique que le sujet a effectivement été abordé par les services. Il ajoute que cette mesure inciterait les usagers à ne consommer que le strict nécessaire et contribuerait ainsi à une meilleure protection de la ressource en eau.

**Robert Burgniard** confirme que la prévention en la matière est primordiale et réitère son inquiétude quant à la qualité (notamment de la nappe franco-genevoise) et la quantité (au vu des courbes démographiques du territoire) de cette ressource.

2. Budget Assainissement : 66 M€ (sans augmentation de tarif de la redevance soit 1,31 €/HT/m<sup>3</sup> et emprunt de 15 M€) ;

**Nicolas Lebeau-Guillot** souligne la qualité des équipements mis en place par Annemasse Agglo, une performance qui justifie le montant des dépenses d'investissements présenté. **Gabriel Doublet** ajoute que l'Usine de Dépollution des Eaux Usées (UDEP) Ocybèle est la 3<sup>ème</sup> STEP de France engagée dans le traitement des micropolluants.

3. Budget Ordures Ménagères : 19 M€ (avec augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et des bases foncières à partir de 2023) ;

4. Budget Immobilier d'entreprises : 17,5 M€ (dont 9 M€ consacrés aux réserves foncières, budget équilibré par le budget principal à hauteur de 5,6 M€) ;

**Christian Dupessey** évoque la nécessaire participation financière de tous les partenaires du projet de l'IFSI GRAND FORMA -dont le coût s'élève à 16 M€- rappelant les efforts importants en fonds propres du Centre Hospitalier Annemasse Léman et d'Annemasse Agglo.

5. Budget Transports Urbains : 56 M€ (budget équilibré par le budget principal à hauteur de 13,5 M€, emprunt de 31 M€, hypothèse transfert de l'AOM -autorité organisatrice de la mobilité- au Pôle Métropolitain du Genevois Français en 2025 et investissements importants notamment avec le passage à l'électrique des bus et le TCSP en site propre de Bonne) ;

6. Budget Tramway : 46 M€ (avec hypothèse 2<sup>ème</sup> tranche à partir de 2022 et emprunt à hauteur de 13 M€) ;

7. Budget Principal : 150 M€ (avec 62 M€ d'emprunt et maintien d'une épargne nette de 3 M€, budget tendu du fait du contexte inflationniste actuel et d'une fiscalité incertaine).

Au regard du contexte économique actuel, **Gabriel Doublet** précise qu'il conviendra de retrancher des dépenses sur cette période, soit par un nouveau phasage des projets soit par l'abandon de certaines actions.

**Christian Dupessey** indique que ces problématiques budgétaires seront au cœur des réflexions du Congrès des Maires à venir, notamment avec la suppression de la CVAE -Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises- remplacée par une part de la TVA, mais dont les modalités de recouvrement ne sont pas encore connues.

En réponse à la question de **Marion Barges-Delattre** quant aux pistes envisagées pour réduire les charges de fonctionnement de l'EPCI, **le Président** explique que des études sont notamment menées sur les coûts énergétiques.

**Pauline Plagnat-Cantoreggi**, Vice-Présidente à la transition énergétique, annonce que la baisse des consommations des fluides passent par la rénovation énergétique : « pour dépenser moins, on va d'abord dépenser plus ».

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE de la présentation des plans pluriannuels d'investissement pour les budgets suivants :

- Budget principal,
- Budget annexe transports urbains,
- Budget annexe tramway,
- Budget annexe immobiliers des entreprises,
- Budget annexe de l'eau,
- Budget annexe de l'assainissement,
- Budget annexe des ordures ménagères.

## 2 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET EAU

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

La comptabilité du Budget EAU (production et de distribution de l'eau) est tenue depuis le 1er janvier 1992 conformément à l'instruction M49 qui stipule que le résultat de la section d'exploitation doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DECIDER d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du budget EAU comme suit :

En réserves réglementées, Article 1064	13 564.00 €
En autres réserves, Article 1068	1 914 246.56 €
En report à nouveau, Article 002	1 403 720.80 €
<b>Soit un total de :</b>	<b>3 331 531.36 €</b>

## 3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

La comptabilité du budget ASSAINISSEMENT est tenue depuis le 1er janvier 1992 conformément à l'instruction M49 qui stipule que le résultat de la section d'exploitation doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DÉCIDER d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du budget ASSAINISSEMENT comme suit :

En autres réserves, Article 1064	19 524,30 €
En autres réserves, Article 1068	2 043 457,76 €
En report à nouveau, Article 002	4 154 425,46 €
<b>Soit un total de :</b>	<b>6 217 407,52 €</b>

#### 4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET ORDURES MENAGERES

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

La comptabilité du Budget des ORDURES MENAGERES est tenue depuis le 1er janvier 1997 conformément à l'instruction M14 qui stipule que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DECIDER d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 du budget ORDURES MENAGERES comme suit :

En réserves article 1068	140 515,01 €
En report à nouveau, Article 002	820 624,13 €
<b>Soit un total de :</b>	<b>961 139,14 €</b>

#### 5 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

La comptabilité du budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES est tenue depuis le 1er janvier 1997 conformément à l'instruction M14 qui stipule que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DECIDER d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 du budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES comme suit :

En report à nouveau, Article 002	50 859.32 €
<b>Soit un total de :</b>	<b>50 859.32 €</b>

#### 6 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

La comptabilité du budget des TRANSPORTS URBAINS est tenue depuis le 1er janvier 1997 conformément à l'instruction M43 qui stipule que le résultat de la section d'exploitation doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DECIDER d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du budget TRANSPORTS URBAINS comme suit :

En report à nouveau, article 002	932 904.16 €
<b>Soit un total de :</b>	<b>932 904.16€</b>

#### 7 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET TRAMWAY

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

La comptabilité du budget TRAMWAY est tenue depuis le 27 mars 2013 conformément à l'instruction M43 qui stipule que le résultat de la section d'exploitation doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DECIDER d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du budget TRAMWAY comme suit :

En report à nouveau, en dépenses de fonctionnement - Article 002	983 023,86 €
<b>Soit un total de :</b>	<b>983 023,86 €</b>

#### 8 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET PRINCIPAL

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

La comptabilité du budget Principal est tenue depuis le 1er janvier 1997 conformément à l'instruction M14 qui stipule que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DECIDER d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 du budget principal comme suit

En autres réserves, Article 1068	3 197 425,85 €
En report à nouveau, Article 002	7 087 210,67 €
<b>Soit un total de :</b>	<b>10 284 636,52 €</b>

#### 9 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET EAU

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglomération expose au Conseil Communautaire le projet de budget supplémentaire 2022 du budget Eau.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2022 du budget Eau équilibré à :

Section de fonctionnement	1 834 535,80 €
Section d'investissement	903 427,39 €

#### 10 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget supplémentaire 2022 du budget Assainissement.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2022 du budget Assainissement équilibré à :

Section de fonctionnement	5 916 959,46 €
Section d'investissement	5 050 042,24 €

#### 11 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget supplémentaire 2022 du budget Ordures Ménagères.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2022 du budget Ordures Ménagères équilibré à :

Section de fonctionnement	877 385,13 €
Section d'investissement	1 837 518,11 €

## 12 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget supplémentaire 2022 du budget Immobilier d'Entreprises.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2022 du budget Immobilier d'Entreprises équilibré à :

Section de fonctionnement	39 092,00 €
Section d'investissement	-1 361 009,91 €

## 13 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget supplémentaire 2022 du budget Transports Urbains.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2022 du budget Ordures Ménagères équilibré à :

Section de fonctionnement	773 732,40 €
Section d'investissement	6 070 426,00 €

#### 14 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET TRAMWAY

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglomération expose au Conseil Communautaire le projet de budget supplémentaire 2022 du budget Tramway.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2022 du budget Tramway équilibré à :

Section de fonctionnement	1 495 366,00 €
Section d'investissement	3 592 391,11 €

#### 15 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglomération expose au Conseil Communautaire le projet de budget supplémentaire 2022 du budget Principal.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2022 du budget Principal équilibré à :

Section de fonctionnement	7 715 543,67 €
Section d'investissement	10 386 094,24 €

**16 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA TÉLÉ RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Par délibération n° CC-2022-0038, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la télérelève des compteurs d'eau.

L'actualisation prévoit un décalage des crédits en 2023, suite à des retards dans le lancement du projet.

	<b>Voté précédemment</b>	<b>BS 2022 Nouvelle proposition</b>	<b>Variations</b>
2022	400 000,00 €	0,00 €	-400 000,00 €
2023	1 892 500,00 €	2 292 500,00 €	400 000,00 €
2024	1 402 000,00 €	1 402 000,00 €	0,00 €
2025	1 059 500,00 €	1 059 500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 754 000,00 €</b>	<b>4 754 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiement afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

**17 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE CONTOURNEMENT DE VILLE-LA-GRAND ET LE PONT NEUF**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Par délibération n° C-2009-0049, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé le programme de voirie réalisé dans le cadre de la création de la voie de contournement du centre de Ville la Grand.

L'actualisation prévoit :

- une augmentation du montant du programme due aux contraintes comptables imposées par la Trésorerie liées aux régularisations d'avance,
- une nouvelle répartition des crédits de paiements.

	<b>Voté précédemment</b>	<b>BS 2022 Nouvelle proposition</b>	<b>Variations</b>
2009-2020	975 302,24 €	975 302,24 €	0,00 €
2021	264 168,54 €	264 168,54 €	00,00 €
2022	3 003 000,00 €	5 183 000,00 €	2 180 000,00 €
2023	3 403 529,22 €	1 723 529,22 €	1 680 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 646 000,00 €</b>	<b>8 146 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer ,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget ,

#### 18 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA VIARHÔNA

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Par délibération n°C-2019-0034, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé la réalisation des travaux d'aménagement de la ViaRhôna.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements :

	<b>Voté précédemment</b>	<b>BS 2022 Nouvelle proposition</b>	<b>Variations</b>
2018-2020	249 719,51 €	249 719,51 €	0,00 €
2021	178 425,29 €	178 425,29 €	0,00 €
2022	1 073 796,00 €	1 196 756,00 €	122 960,00 €
2023	3 631 500,00 €	3 631 500,00 €	0,00 €

2024	3 831 500,00 €	3 831 500,00 €	0,00 €
2025	4 803 459,20 €	4 680 499,20 €	-122 960,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 768 400,00 €</b>	<b>13 768 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

**19 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE SYSTÈME BILLETTIQUE INTEROPÉRABLE POUR LE RÉSEAU TAC**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Par délibération n°C-2018-141, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé la réalisation d'un système billettique interopérable pour le réseau TAC.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements suite au décalage des facturations.

Années	Voté précédemment	BS 2022 Nouvelle proposition	Variations
2019-2020	3 793 275,98 €	3 793 275,98 €	0,00 €
2021	357 246,69 €	357 246,69 €	0,00 €
2022	388 000,00 €	400,00 €	- 175 400,00 €
2023	144 000,00 €	319 400,00 €	+ 175 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 683 322,67 €</b>	<b>4 683 322,67 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

**20 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA RÉALISATION DU PROJET IFSI GRANFORMA**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Par délibération n°C-2020-0041, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le projet IFSI/Grand Forma.

L'actualisation prévoit un décalage des crédits de paiement, suite au retour infructueux du premier appel d'offre.

	<b>Voté précédemment</b>	<b>BS 2022 Nouvelle proposition</b>	<b>Variations</b>
2020	18 909,80 €	18 909,80 €	0,00 €
2021	147 239,44 €	147 239,44 €	0,00 €
2022	1 384 000,00 €	257 000,00 €	-1 127 000,00 €
2023	4 274 009,14 €	5 401 009,14 €	1 127 000,00 €
2024	815 244,46 €	815 244,46 €	0,00 €
2025	139 131,16 €	139 131,16 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 778 534,00 €</b>	<b>6 778 534,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiement afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

**21 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) AIDES À LA PIERRE - PARC PUBLIC**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Par délibération n°C-2019-0037, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le programme d'Aides à la Pierre du parc public.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements, et un ajustement des soldes des dossiers antérieurs à 2019 :

	<b>Voté précédemment</b>	<b>BS 2022 Nouvelle proposition</b>	<b>Variations</b>
2019	179 250,00 €	179 250,00 €	0,00 €
2020	505 500,00 €	505 500,00 €	0,00 €
2021	885 375,00 €	885 375,00 €	00,00 €
2022	700 000,00 €	991 750,00 €	291 750,00 €
2023	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
2024	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
2025	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
2026	1 603 750,00 €	1 312 000,00 €	-291 750,00 €
<b>TOTAL APCP</b>	<b>8 373 875,00 €</b>	<b>8 373 875,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Restes à réaliser 2018	1 696 375,00 €	1 931 875,00 €	235 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 070 250,00 €</b>	<b>10 305 750,00 €</b>	<b>235 500,00 €</b>

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

## 22 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA RÉALISATION D'UN GYMNASSE À VÉTRAZ-MONTHOUX

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT**

Par délibération n°C-2020-0040, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé la création d'une autorisation de programme et crédits de paiements pour la réalisation d'un gymnase à Vétraz-Monthoux.

L'actualisation prévoit un réajustement qui prend en compte l'avenant de maîtrise d'œuvre suite à l'avant projet définitif et à l'avancée de missions initialement prévues en 2023.

	<b>Voté précédemment</b>	<b>BS 2022 Nouvelle proposition</b>	<b>Variations</b>
2020	31 636,20 €	31 636,20 €	0,00 €
2021	151 314,03 €	151 314,03 €	0,00 €

2022	550 000,00 €	615 000,00 €	65 000,00 €
2023	820 000,00 €	755 000,00 €	65 000,00 €
2024	4 650 000,00 €	4 650 000,00 €	0,00 €
2025	2 950 000,00 €	2 950 000,00 €	0,00 €
2026	11 441,77 €	11 441,77 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 164 392,00 €</b>	<b>9 164 392,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

## B) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

### 23 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSOCIATION YELEN ET ANNEMASSE-AGGLO POUR LA PERIODE 2023-2024

**Rapporteur : Louiza LOUNIS / technicien(ne) : Eléonore MENCUCCI**

Le partenariat entre Annemasse Agglo et l'association YELEN fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs depuis 2005. La dernière convention arrive à échéance fin 2022. Un projet de convention actualisée a donc été élaboré entre Annemasse Agglo et YELEN pour une nouvelle période 2023-2024, visant à poursuivre la démarche globale d'accompagnement, de médiation et d'intégration portée par l'association YELEN en direction des populations issues de l'immigration et confrontées à des difficultés, dans les quartiers identifiés comme territoires prioritaires de la Politique de la Ville et plus largement dans l'agglomération annemassienne.

A ce titre, l'association YELEN s'engage à développer son intervention autour de cinq axes principaux :

1. Médiation sociale, interculturelle et accès au droit : améliorer la compréhension de l'environnement social, contribuer à l'orientation des publics vers les services de droit commun et les structures existantes, apporter une réponse de proximité aux problèmes quotidiens rencontrés par la population d'origine africaine
2. Lutte contre le repli communautaire : favoriser la participation des habitants et accompagner les initiatives locales
3. Lutte contre les différentes formes de discriminations : susciter la réflexion et l'action sur les représentations auprès de la population, des acteurs de terrain et des institutions
4. Insertion sociale et professionnelle : travailler à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi, en lien avec le Service Public de l'Emploi Local et les services du Conseil Départemental.
5. Mise en place d'actions de sensibilisation et de formations autour des questions liées à l'immigration, en direction des acteurs de terrain et des institutionnels.

En complément du soutien financier du Département (63 000 € au budget prévisionnel 2022), l'aide d'Annemasse Agglo sera apportée sous la forme d'une subvention, correspondant à une participation aux activités de l'association. Le montant de cette subvention de fonctionnement a fait l'objet d'une actualisation à hauteur de 45 000 € au titre de l'exercice 2022, avec l'appui de l'État et du Département, dans le but d'aider l'association à pérenniser ses emplois salariés. Ce montant restera identique dans le cadre de ce nouveau projet de convention 2023-2024.

Pour mémoire, l'évolution des subventions versées à l'association ces dernières années :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
39 055€	40 000€	41 830€	41 830€	41 830€	41 830€	41 830€	45 000€

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023-2024 intervenant entre Annemasse Agglo et l'association YELEN,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.

## C) DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

### 24 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAU POTABLE 2021

**Rapporteur : Yves CHEMINAL / technicien(ne) : Gauthier GREINER**

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour les compétences assainissement non collectif, assainissement collectif et eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA - système d'information des services publics de l'eau et de l'assainissement). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, des indicateurs techniques et financiers (volumes, tarification, investissements, etc.) listés en annexes V et VI du CGCT. Ces derniers doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le présent rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux du 20 septembre 2022.

**Yves Cheminal** présente le rapport d'activités 2021 relatif à l'exercice des compétences assainissement non collectif, assainissement collectif et eau potable, faisant état notamment les éléments suivants :

- Prix de l'eau et de l'assainissement : 3,86 € TTC/m<sup>3</sup> sur une base de 120 m<sup>3</sup> (pas d'augmentation), pour une moyenne départementale de 4,34 € et nationale de 4,19 €.
- Volume d'eau produit : 6 806 175 m<sup>3</sup> (-3,7% par rapport à 2020) répartis sur 6 captages (34% Eaux Belles, 30,3% Basse Vallée de l'Arve, 23,6% Nappe du Genevois, 9,1% source des Voirons, 1,7% Nappe Foron et 1,3% Nappe Nussance).
- Qualité eau potable : 99,5% de conformité bactériologique et 100% en physico-chimique.
- Rendement : 84 % (contre 83,8% en 2020).
- Volume d'eaux usées traitées à l'UDEP OCYBELE : 8 127 440 m<sup>3</sup>.
- Relation aux usagers : 864 avis sur autorisations d'urbanisme, 228 branchements réalisés (122 eau potable et 106 assainissement), 1 141 contrôles (973 sur assainissement collectif et 168 en non collectif), 1065 compteurs renouvelés (soit un taux de renouvellement net de 3,3%).
- Age moyen du parc compteurs : 8,5 ans
- Nombre d'abonnés en hausse : 34 186 abonnés eau (+1,49 % par rapport à 2020) et 32 636 abonnés assainissement.
- Recettes : 22 453 249,84 €HT (eau 10 876 601,94 €HT et assainissement 11 576 647,90 €HT).
- Taux d'impayés N-1 : 4,55 % hors travaux.
- Une bonne satisfaction des usagers (seules 16 réclamations sur 595 concernent la qualité de service).

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ADOPTER le rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics assainissement non collectif, assainissement collectif et eau potable,

DE DÉCIDER de transmettre aux services préfectoraux le présente délibération,

DE DÉCIDER de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),

DE DÉCIDER de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

D) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

25 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A)

**Rapporteur : Robert BURGNIARD / technicien(ne) : Frédéric FROMAIN**

Vu les statuts d'Annemasse Agglo et notamment les compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI),

Vu l'adhésion d'Annemasse Agglo au Syndicat Mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Affluents au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'exercice de cette compétence sur son territoire,

En application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président du Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) a transmis à Annemasse Agglo le rapport d'activités 2021 et la délibération approuvant le compte administratif du Syndicat.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

**Robert Burgniard** présente le rapport d'activités 2021 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) dont les principaux éléments sont les suivants :

- Bassin versant de l'Arve de 400 000 habitants : 2 600 kms de cours d'eau répartis sur 437 torrents et rivières.

- Compétences : prévention des inondations, protection des milieux aquatiques, entretien et gestion des cours d'eau.

- Dépenses d'investissement 2021 : 13 557 233 €

- Contribution d'Annemasse Agglo 2021 : 1 487 888 € soit 16€ par habitant au titre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) exercée pour la communauté d'agglomération.

- Actions 2021 à l'échelle du bassin : programme de restauration du fonctionnement de l'Arve sur 30 ans, confortement de digues en prévention au risque inondation, opération Arve Pure avec la réalisation de 18 diagnostics d'entreprises, mise en œuvre du contrat vert bleu avec notamment la prise en compte des corridors biologiques, travaux de la Châtelaine à Gaillard, travaux de renaturation du Foron du Chablais Genevois (Puplinges, Ambilly et Ville-la-Grand).

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de ce rapport d'activités 2021 et du compte administratif transmis par le président du SM3A, Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents.

## E) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

### 26 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE LA BERGUE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

**Rapporteur : Louiza LOUNIS / technicien(ne) : Olivier FRICONNEAU**

Vu les compétences optionnelles définies dans les statuts d'Annemasse Agglo, et notamment la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion du centre de loisirs sans hébergement Pierre MARTIN, situé à La Bergue (CRANVES SALES),

Vu la convention de délégation de service public conclue le 20 décembre 2016 avec la Fédération des Oeuvres Laïques de Haute Savoie – F.O.L.74, pour la gestion du centre de loisirs sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 août 2022,

Vu le rapport d'activités de l'année écoulée, produit par le délégataire et porté à connaissance de la commission consultative des services publics locaux – CCSPL - du 29 juin 2022, conformément aux articles L1413-1 et L1413-3 du code général des collectivités locales, reprenant les projets développés durant l'année 2021 dans l'accueil des enfants chaque mercredi ainsi que durant toutes les vacances scolaires, soit 14 508 journées d'accueil enfant, pour un budget de 840 689 €, compensé par Annemasse Agglo à hauteur de 475 090 €,

**Louiza Lounis** présente le rapport d'activités 2021 du Centre de Loisirs sans hébergement de la Bergue dont les principaux éléments sont les suivants :

- Une année impactée par le COVID avec une diminution de la fréquentation moyenne sur l'ensemble des périodes (mercredis et vacances scolaires), soit 14 508 journées enfant en 2021 contre 18 021 en 2019.

- Une mixité sociale recherchée et constatée avec une représentation équilibrée des 7 tranches sur la répartition de la tarification selon quotient familial.

- Un nouveau logo et un site internet qui fait peau neuve.

- Une attention portée au volet social de la structure pour pallier les difficultés de recrutement et pérenniser les équipes : revalorisation des grilles salariales (+ 10 € brut/jour), prise en charge des formations et CDI.

- La mise en œuvre de projets inclusifs et d'éducation citoyenne avec notamment l'accueil d'enfants porteurs de handicap, l'engagement zéro gaspillage avec approvisionnement local et bio pour la restauration, la formation de sensibilisation des animateurs à la lutte contre les discriminations et le racisme.

- Un budget 2021 équilibré à 900 952 €.

- Des travaux réalisés en 2021 : rénovation énergétique des bâtiments (isolation, remplacement chaudière et luminaires, etc.) et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

**Nicolas Lebeau-Guillot** explique avoir récemment visité le centre et souligne la qualité des infrastructures et l'investissement de l'équipe d'animation.

En réponse à **Marion Brages-Delattre** qui s'interroge sur le montant de rémunération des animateurs, **Jérôme Breda**, Directeur du centre, précise qu'une partie de l'équipe d'animation, sous contrat d'engagement éducatif, perçoit une indemnité non soumise au SMIC et avoisinant les 1000 euros nets mensuels. Les autres agents sont en contrat à durée indéterminée et perçoivent un 13<sup>ème</sup> mois.

**Laurent Gilet** estime que le coût à la semaine reste très abordable. En augmentant ce coût, notamment pour les familles les plus aisées, il se demande si les indemnités des animateurs pourraient de ce fait être revues à la hausse.

**Olivier Friconneau** rappelle qu'une 8<sup>ème</sup> tranche a été mise en place dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, avec un montant de facturation presque équivalent au coût de fonctionnement.

**Gabriel Doublet** propose que la question soit débattue lors de l'approbation des tarifs 2023. Il remercie le directeur de la structure pour sa présence et son travail.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport de la Fédération des Oeuvres Laïques 74, délégataire pour la gestion du centre de loisirs de La Bergue, pour l'année 2021, tel que présenté en annexe.

## F) DIRECTION DES RICHESSES HUMAINES

### 27 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Marion DELACROIX**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer les effectifs à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant l'évolution des besoins des services de la voirie mutualisée et de la police intercommunale, il convient de créer un emploi permanent d'assistante administrative et financière mutualisé, à temps complet, réparti comme suit : 70 % au service de la voirie et 30 % au service police municipale intercommunale,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les tableaux des effectifs en fonction des recrutements, des réussites à concours et des mobilités internes,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les tableaux des effectifs en fonction des avancements de grades et des promotions internes,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la mise à jour des tableaux des effectifs présentée en annexe, permettant pour :

Le Budget Principal

- la création d'un poste
- la transformation de 21 postes suite à recrutements et mobilités internes
- la transformation de 36 postes suite à réajustement du temps de travail du conservatoire de musique
- la transformation de 3 postes suite à promotions internes
- la transformation de 15 postes suite à avancements de grades

Le Budget de l'Eau

- la transformation de 6 postes suite à recrutements et mobilités internes
- la transformation de 4 postes suite à promotions internes

Le budget de l'Assainissement

- la transformation de 5 postes suite à recrutements et mobilités internes
- la transformation de 1 poste suite à promotion interne
- la transformation de 3 postes suite à avancements de grades

Le budget des Ordures Ménagères

- la transformation de 7 postes suite à recrutements et mobilités internes
- la transformation de 1 poste suite à promotion interne
- la transformation de 4 postes suite à avancements de grades

D'IMPUTER les dépenses au budget Principal, Eau, Assainissement et Ordures Ménagères chapitre 012,

D'AUTORISER ET MANDATER le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

## VI. QUESTIONS DIVERSES

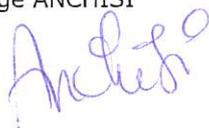
### A) DATES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- Mercredi 9 novembre 2022
- Mercredi 7 décembre 2022
- Mercredi 22 février 2023
- Mercredi 22 mars 2023
- Mercredi 26 avril 2023
- Mercredi 24 mai 2023
- Mercredi 28 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

La secrétaire de séance

Nadège ANCHISI



Le président

Gabriel DOUBLET

